

PCAET de la Communauté de communes de l'île d'Oléron
Réponses aux contributions reçues lors de la consultation publique

*Le projet de PCAET adopté le 25 mai 2023 a été adressé pour avis lors d'une consultation publique, via le site internet de la Communauté de communes de l'île d'Oléron du 20 octobre au 20 novembre 2023.
 Les contributions reçues ont été intégrés en synthèse dans ce tableau, et des réponses sont apportées.*

Livrable	Etape concernée	N°	Extrait des contributions (synthèse)	Réponse apportée
Rapport final	Plan d'actions	1	La raréfaction de l'offre immobilière et par conséquent l'impact sur la hausse des prix du foncier, du bâti et des locations saisonnières sont mis en exergue. Le PCAET prend -il en compte ces externalités dans son plan d'action ?	Cette problématique préoccupante de saturation de l'offre immobilière est largement ressortie dans le diagnostic du PCAET et fait l'objet d'une fiche-action dédiée intitulée « 3.1.2. Développer l'offre et faciliter l'accès aux logements pour réduire les flux de mobilité ». En effet, le coût du foncier et le taux de résidences secondaires engendrent une offre réduite de logements (à l'achat comme à la location) et des difficultés à se loger à un prix abordable sur le territoire pour une grande partie des actifs et des jeunes. L'enjeu est d'orienter davantage les logements existants et les opérations nouvelles vers un usage de résidence principale et de rendre cette offre plus abordable, au regard du profil socioéconomique des familles et actifs du territoire.
Rapport final	Plan d'actions	2	Les travailleurs qui ont un emploi sur l'île sont repoussés de plus en plus loin sur le continent, ce qui augmente la pollution par les véhicules particuliers. A cela s'ajoute la discontinuité de transports publics sur l'île à l'année, le prix élevé des transports pour les scolaires ou travailleurs locaux et l'intensification du télétravail. N'y a-t-il pas un risque sur l'économie local et l'emploi de proximité, avec une baisse des services de proximité (service à la personne, commerciaux, santé, social, scolaire,...) qui soit directement lié au transport sur l'île ?	Cet enjeu est bien identifié dans le diagnostic du PCAET. L'île d'Oléron est caractérisée par un usage de la voiture individuelle très important ce qui constitue la principale source de pollution et d'émission de GES de l'île. Aujourd'hui, 55 % des émissions des GES et 39 % des émissions de NOx sur l'île proviennent des transports. Pour réduire ces émissions, les mobilités durables (douce, partagée et collective) doivent être développées sur tout le territoire. Le maillage du territoire par de nouveaux itinéraires cyclables (comme le portent les Plans Vélo), le développement de zones piétonnes et apaisées, l'accessibilité simplifiée à la multimodalité et la restriction de la place donnée aux véhicules individuels sont toutes des solutions. Elles permettent, en outre, d'améliorer le bien-être et la santé des habitants du territoire, de réduire la part du budget alloué aux mobilités par les ménages du territoire mais aussi de réduire les coûts de gestion et d'entretien des voies routières, d'attirer de nouveaux actifs et d'améliorer l'attractivité touristique du territoire. L'utilisation des outils de planification territoriale et l'articulation de ces derniers représentent des façons d'ancrer et de concrétiser le développement des mobilités durables dans le territoire. L'ensemble de ces propositions font l'objet d'une fiche action dédiée intitulée « 3.2.1. Améliorer l'intégration de la mobilité durable dans la planification territoriale ».

Livrable	Etape concernée	N°	Extrait des contributions (synthèse)	Réponse apportée
Rapport final	Plan d'actions	3	L'île d'Oléron accueille de plus en plus de publics aisés (CSP+), ce qui impact directement le coût de la vie sur l'île (flambée des prix de l'immobilier, biens alimentaires, services, ...). De quelle manière les publics plus fragiles, les populations locales sont-elles prises en compte dans le PCAET, afin de limiter le risque de précarité ?	Si la précarité en tant que telle ne fait pas l'objet d'une fiche action spécifique, le territoire de la CCIO accorde une importance particulière à cet enjeu transversal qui se décline dans plusieurs fiches actions existantes. La précarité énergétique est ainsi directement prise en compte dans la fiche action intitulée « 2.2.1 Soutenir massivement la rénovation et la construction durable de l'habitat ». En effet, la lutte contre la précarité énergétique implique des efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments pour les ménages le plus vulnérables (bâti ancien, mauvaise isolation, équipements énergétiques inefficaces, hausse du coût de l'énergie...). Dans la continuité, en portant une attention particulière aux problématiques d'isolation et de mal logement, la fiche action intitulée « 6.2.2. Maintenir et continuer d'agir sur la qualité de l'air extérieur et intérieur » propose d'intégrer systématiquement une sensibilisation à la qualité de l'air intérieur (ventilation performante, matériaux biosourcés...) dans l'accompagnement aux travaux de rénovation énergétiques portés par la plateforme territoriale. Par ailleurs, pour lutter davantage contre la précarité économique et alimentaire, la fiche action intitulée « 5.3.1. Développer les circuits courts et la production locale » promeut le développement de nouvelles solidarités locales par le biais des circuits-courts (moins d'intermédiaires, moins d'importations, ...) ou encore de jardins partagés (approvisionnement direct, local, lutte contre l'isolement...).
Rapport final	Plan d'actions	4	Les liens sociaux se fragilisent sur l'île d'Oléron, par exemple des associations peinent à attirer des bénévoles.	Le PCAET est un outil à disposition du territoire pour remobiliser l'écosystème d'acteurs, et il implique un processus de consultation et de participation citoyenne, favorisant le lien social. La CCIO entend s'appuyer sur les acteurs locaux pour le portage d'actions, et par ce biais favoriser le lien entre les acteurs. Lors de l'élaboration du PCAET les habitants et habitantes ont été conviés à 3 ateliers entre juin et juillet 2022 qui ont réuni associations, des actifs et des retraités. La collectivité souhaite poursuivre l'animation de cette dynamique, comme l'indique la fiche action intitulée « 6.1.1. Communiquer et animer une dynamique autour du plan climat et des enjeux climat-air-énergie ». La CCIO s'engage à mettre en œuvre son PCAET en favorisant une approche inclusive et participative.
Rapport final	Plan d'actions	5	Un reproche est formulé sur l'action dédiée au développement de la pratique du vélo, qui n'intègre pas les problématiques des personnes avec de très grandes distances domicile-travail, ou qui travaillent de nuit. Il est reproché de ne prendre en compte que les problématiques des CSP+ dans le PCAET et d'oublier une part très importante de la population.	L'action 3.2.1. Améliorer l'intégration de la mobilité durable dans la planification territoriale, cible l'amélioration des conditions de déplacements des habitants de l'île. Cette action vise notamment à renforcer le Plan Global de Déplacements, et à travailler avec les entreprises sur des solutions de mobilité, intégrant les problématiques d'emploi aux horaires décalés, de trajets de longues distances. L'action 3.2.2. Développer la pratique du vélo, n'évoque pas particulièrement les mobilités professionnelles, mais a pour objectif de renforcer les infrastructures, services et actions de sensibilisation pour démocratiser l'usage du vélo, pour des déplacements d'une distance acceptable.
Rapport final	Plan d'actions	6	L'accès à des produits locaux est difficile pour les salariés insulaires, les prix étant trop élevés. Il est proposé de donner la possibilité à tous les habitants qu'ils le souhaitent d'avoir des terrains agricoles, sur le principe des jardins ouvriers.	L'enjeu de l'accès à des produits locaux pour tous est bien identifié dans le PCAET, comme le précisent les fiches actions « 5.3.1. Développer les circuits courts et la production locale » ou encore « 5.3.2. Accompagner l'approvisionnement local de la restauration collective » pour les publics scolaires notamment. Cependant, il est noté d'ajouter une attention particulière à l'offre pour les publics précaires ou en difficulté. D'autres actions pourront voir le jour en lien avec les acteurs de l'aide alimentaire, dans le cadre du PAT (Projet Alimentaire Territorial) ou du PCAET.

Livrable	Etape concernée	N°	Extrait des contributions (synthèse)	Réponse apportée
Rapport final	Diagnostic	7	Le langage adopté dans le PCAET est un vocabulaire technique, accessible aux initiés et non à l'ensemble de la population. Cette situation favorise la prise de décisions entre quelques personnes seulement, toujours les mêmes.	Le résumé non technique est un document de synthèse conçu pour présenter les principaux éléments du Plan Climat d'Oléron au grand public. Il est accessible sur le site internet de la CCIO. De plus, dans le cadre des 6 ans de mise en œuvre du PCAET, des sessions de formation et de sensibilisation sont prévues autour des enjeux du Plan Climat.
Rapport final	Plan d'actions	8	Une remarque insiste sur la nécessité d'aller vers les habitants, "sans attendre qu'ils viennent d'eux-mêmes".	La démarche de co-construction du PCAET a été réalisée avec les habitants qui étaient volontaires. Différents ateliers ont été organisés sur le territoire pendant la phase de diagnostic et pendant celle de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, pour construire le PCAET sur système d'inscription. En parallèle, un questionnaire en ligne leur étant destiné a recolté près de 300 réponses. Cette proposition d'"aller vers les habitants" est prise en compte dans la fiche action « 6.1.1. Communiquer et animer une dynamique autour du plan climat et des enjeux climat-air-énergie ». Il est notamment prévu de s'appuyer sur les événements locaux pour sensibiliser et informer, et de s'appuyer sur les acteurs locaux pour recueillir les avis des habitants (acteurs de l'action sociales, établissements scolaires, associations, etc).
Rapport final	Plan d'actions	9	Oléron Nature environnement émet un avis favorable sur la conduite de la démarche, les principes, les ambitions et les actions déclinées, avec réserves cependant, d'une part sur la modification invoquée des barrières réglementaires et législatives pour faciliter le développement des ENR qui ne sauraient être levées au détriment du droit environnemental et d'expression des populations existant, d'autre part sur l'objectif ZAN qui reste à décliner en cohérence avec les problématiques d'habitat et de réduction de la mobilité.	La modification des barrières réglementaires et législatives pour faciliter le développement des ENR mentionnée dans la fiche action éponyme « 2.1.1. Modifier les barrières réglementaires et législatives pour faciliter le développement des énergies renouvelables » fait référence à une action territoriale et repose sur le pouvoir réglementaires, la volonté et l'ambition politique des élus.es locaux. Il ne s'agit pas d'une action nationale, dont les leviers d'actions seraient moindres. En effet, cette ambition s'inscrit dans l'objectif TEPos (Territoire à Energie Positive) conduit depuis 2016 par la Communauté de communes de l'île d'Oléron. L'objectif TEPos est d'atteindre à l'horizon 2050 une relative autonomie énergétique en utilisant des ressources décarbonées et au maximum locales. La loi d'accélération des ENR renforce cette ambition du territoire. En revanche, il est vrai que la volonté locale de préserver le cadre paysager, et les contraintes réglementaires en vigueur sont très fortes sur l'île d'Oléron avec notamment plusieurs zonages de protection patrimoniaux et naturels (Site Classé, Site Patrimonial Remarquable) et la loi littoral qui concerne les 8 communes du territoire. L'objectif de cette action est d'agir pour permettre l'émergence de projets sur le territoire par la modification de certains PLUs, des dérogations en sites dégradés ou des échanges avec les acteurs de l'Etat pour autoriser un développement des ENR respectueux du paysage et du patrimoine oléronais. La concertation et l'acceptabilité locale sera au au coeur des préoccupations pour la mise en oeuvre de cette action. Sur le ZAN, les objectifs territorialisés ne sont pas encore établis, un travail est en cours à l'échelle nationale afin d'opérer une déclinaison juste et équitable, en cohérence avec les problématiques d'habitat et de réduction de la mobilité.

Livrable	Etape concernée	N°	Extrait des contributions (synthèse)	Réponse apportée
Pilotage	Pilotage	10	Œuvrant principalement pour la protection de l'environnement, notamment dans le domaine de la protection de la nature, l'amélioration du cadre de vie, la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, l'urbanisme, la lutte contre les pollutions et les nuisances, Oléron Nature Environnement entend exercer dans ces domaines une activité effective et publique qu'elle souhaite concrétiser en l'occurrence en participant à la commission annuelle de suivi de ce plan. Ainsi, notre association, membre de NATURE ENVIRONNEMENT 17 (association environnementale agréée) formule le souhait de son intégration dans la commission annuelle de suivi.	Les modalités de gouvernance pour la mise en oeuvre du Plan Climat d'Oléron prévoient en effet l'organisation d'un conseil annuel regroupant les principaux acteurs et partenaires du territoire, et avec pour objectif de faire un bilan des actions en cours et de définir de nouvelles orientations. De par ses compétences en matière d'environnement, la présence de l'association NATURE ENVIRONNEMENT 17 y sera tout à fait légitime et pertinente.
Rapport final	Diagnostic	11	Avis Oléron Nature environnement Le PCAET est un plan de transition énergétique porteur d'une ambition forte « couvrir totalement nos besoins en énergie avec des ressources renouvelables », ce qui suppose de promouvoir à la fois la sobriété et les énergies renouvelables pour diminuer les gaz à effet de serre, mieux respirer et s'adapter au changement climatique en préservant la biodiversité, l'environnement naturel et ses ressources. C'est une démarche de longue date, co-construite en concertation avec la population, s'appuyant sur des constats sans concession, lucides et pertinents : vulnérabilité géographique et économique due au réchauffement climatique, qualité de l'air en recul, émissions de GES dues aux transports...	Ces observations n'appellent pas de réponses.
Rapport final	Plan d'actions	12	Avis Oléron Nature environnement Si l'on peut regretter l'absence d'approche dynamique des constats, une mesure des consommations d'énergie moins significative en € plutôt qu'en volume ou encore le doute sur l'atteinte des objectifs de réduction liés aux transports, on relève des orientations stratégiques et des principes affirmés en cohérence avec les constats et les ambitions affichées. Hormis les réserves ci-dessus exprimées, les actions déclinées contribuent utilement à la résolution des problèmes soulevés. Reste à en suivre la réalisation.	Au sujet du suivi de la réalisation, chaque action dispose d'indicateurs de suivi. Ces indicateurs sont disponibles dans le rapport final à partir de la page 40 et sur chaque fiche action. Le territoire définira la valeur des objectifs à atteindre au moment du lancement de chaque action pour les indicateurs associés à la fiche. Ces objectifs cibles seront renseignés dans l'outil au lancement de l'action, et complétés annuellement lors du suivi. Ces valeurs alimenteront le bilan intermédiaire.